

MC COIFFURE COUPE COULEUR



LES OBJECTIFS

- Le titulaire de la MC Coiffure Coupe Couleur conçoit et réalise des effets capillaires par coloration, méchage, défrisage ...
- Il connaît les différents styles de coupes ainsi que les techniques de mises en forme et de coiffage, qui vont lui permettre de réaliser des coiffures personnalisées.
- Le jeune diplômé peut être coiffeur dans un salon ou un établissement sanitaire et social. Il peut aussi travailler comme conseiller, animateur ou responsable technique dans une entreprise de production ou de distribution de produits capillaires.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Durée :

- 420 heures sur 1 an
- 12 semaines au CFA
- 35 heures de cours par semaine

Rythme de l'alternance :

- 1 semaine au CFA
- 2 semaines en entreprise

PROFIL DU CANDIDAT

- Titulaire d'un CAP Coiffure
- Jeune de moins de 26 ans

ADMISSION

- Un contrôle des connaissances générales
- Un entretien de motivation
- Après, signature d'un contrat d'apprentissage entre le candidat et son futur employeur

TYPE DE CONTRAT

Contrat d'apprentissage. C'est un contrat de travail qui permet au jeune l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par ce diplôme.

Le coiffeur est un spécialiste des soins esthétiques de la chevelure et de l'hygiène capillaire : soins, shampoings, coupes, coiffages et brushings, permanentes, couleurs...

Le coiffeur est un créatif, qui a le sens de l'observation pour conseiller des styles de coiffures. Pour satisfaire la clientèle, il faut avoir de bonnes capacités relationnelles et d'écoute.

RÉMUNÉRATION

Calculée en pourcentage du SMIC (sauf dispositions plus favorables de la convention collective). Elle varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation.

Age	Salaire en % du SMIC
Jusqu'à 17 ans	54%
18 à 20 ans	66%
21 ans et plus	78%

À titre indicatif, le SMIC horaire brut est de 9.67 €/heure au 1^{er} janvier 2016 soit 1466.62 € brut mensuel pour une durée légale de 35 heures hebdomadaires.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le titulaire de cette mention complémentaire peut occuper des postes de coiffeur, d'animateur ou de responsable technique, de conseiller professionnel.

Il exerce son activité dans les secteurs suivants :

- Salon de coiffure
- Établissement ou institution de soins, cure, convalescence, armée...
- Milieux du spectacle et de la mode
- En entreprise de production ou de distribution de produits capillaires

POURSUITE D'ÉTUDES

- BP Coiffure (en 2 ans)

LA FORMATION :

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- Techniques de coloration, de coupe « dame » et de coiffage
- Biologie et technologies appliquées
- Environnement professionnel
- Relations professionnelles

RENSEIGNEMENTS

CAMPUS DES MÉTIERS

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE LA CMA 29

24, route de Cuzon
29196 QUIMPER CEDEX

☎ : 02 98 76 46 35

Site Internet : www.campusdesmetiers29.bzh

☎ : 02 98 76 46 58

@ : cfa@cma29.fr